

22 mars 2013

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 21 mars 2013 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 6^{ème} conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité et souhaite la bienvenue à MM. Cretegny, syndic de Gland et Produit, syndic de Coppet, membres du comité du Conseil Régional.

35 conseillers sont présents, 9 sont excusés, 1 absent

Excusés :

Binetti Chantal, Blanchoud François, Chambaz Nathalie, Chambaz Olivier, Christener Paul, Frey Jean-Claude, Macherel Jean-Daniel, Walgenwitz Doris et Marsens Julien qui arrivera avec un peu de retard.

Absent :

Landrove Antonio

Le quorum étant largement atteint, la séance est ouverte.

Le Président assermente Mme Nathalie Métroz suite à la démission de Mme Catherine Navarro.

Depuis le dernier conseil, nous déplorons la disparition de 2 habitantes de Duillier, Mme Joëlle Filliettaz qui nous a quittés le 19 janvier 2013 à l'âge de 49 ans et Mme Alice Juvet, la doyenne du village qui est décédée le 1^{er} mars 2013 à l'âge de 93 ans.

Plan d'investissement régional

Avant la séance du conseil communal proprement dite, MM. Gérald Cretegny et Gérard Produit présentent le Plan d'investissement régional. Ils remettent une documentation à chaque conseiller présent. La présentation sera envoyée en annexe au procès-verbal. L'information est disponible également sur le site www.regionyon.ch

José Riquez : si on calcule les différents projets, le financement devra vraisemblablement augmenter.

Gérald Cretegny : le financement est prévu sur une moyenne prise sur les années 2010/2011. Le financement est assuré en partie par un montant par habitant (61F/habitant). L'autre partie sera prélevée sur les droits de mutation, ce qui sera très variable d'une commune à l'autre. A moins d'une très mauvaise conjoncture, il faudra se reposer des questions sur les investissements envisagés.

Gérard Produit : ce plan d'investissement a été établi par l'ancienne législature. Il repose sur les souhaits émis à ce moment-là. Les municipalités vont évaluer les projets et avoir une vision pragmatique par rapport aux projets et à leur réalisation. Vraisemblablement, une partie des projets ne sera pas réalisée au profit d'autres. Le PIR ne sera financé par la commune que lorsque les projets seront mis en œuvre.

Pascal Berger : Est-ce qu'il y a une garantie des cantons et de la Confédération pour la réalisation des projets ?

Gérald Cretegny : Non, il faudra préfinancer les projets et envoyer la facture au canton et à la confédération, ce qu'a fait Zürich. Il faut démontrer notre volonté et notre mobilisation avant de pouvoir obtenir une subvention des autorités cantonales et fédérales. Le Conseil d'Etat vaudois est très intéressé. Il veut augmenter ses investissements et il est probable, si un projet est porté par toute une région, que le canton le finance partiellement. L'Office fédéral des routes est également au courant de nos projets d'infrastructures

routières. Les communes de Tannay, Commugny et Coppet ont réalisé l'amélioration de la Route cantonale 1 avec un coût de 26 millions. Le canton met le 80% de l'investissement total alors qu'on ne pensait pas obtenir autant.

André Stäubli : des mesures ont-elles été prévues pour éviter que des communes refusent de participer au PIR ?

Gérald Cretegnny : Bassins a refusé de participer au transport public alors qu'ils en profitent. On peut se poser la question si cela est juste ou non? Il est vrai qu'à un certain moment on devra se poser la question, car les communes qui refusent de participer au projet vont profiter des infrastructures mises en place. Il serait anormal que 34 communes financent les projets pour 44 communes qui en disposent. Les 4 prochaines années seront déterminantes. Le conseil régional est une émanation des communes. Si on arrive à mettre le PIR en route, on se posera la question de ce qui va se passer avec les communes qui ont refusé le budget, mais on n'a pas trouvé la solution définitive.

Rudolf Schwaerzel : a-t-on prévu de développer également les transports Nord/Sud ?

Gérald Produit : pour la commune de Coppet, c'est un problème crucial. Les habitants de l'Ain attendent de la commune de Coppet un parking pour pouvoir prendre le train afin de se rendre à Genève. L'ensemble des investissements concerne l'amélioration de la mobilité. Il est prévu de favoriser les transports publics et l'utilisation du train, ce qui va entraîner un trafic accru avec les gares. Même si la fréquence et le nombre de lignes de bus sont augmentés, cela ne sera pas suffisant pour absorber le trafic. Des parkings aux abords de l'autoroute sont vraisemblablement à prévoir, car il n'y a pas de place à côté des gares pour parquer un nombre si important de véhicules.

Dario Fossati : le vote va concerner 2 aspects, d'une part le paquet de 60 projets et d'autre part le mécanisme de financement, soit 1,5 point d'impôt. Comment cela est-il calculé ?

Gérald Cretegnny : 1,5 pt d'impôt est le seul élément commun pour le financement. Il y a plusieurs communes qui ne se développeront pas. Si on dépasse les 1.5 pt d'impôt, le mécanisme fait que la part résiduelle dépasse est repris par les droits de mutation sur l'ensemble des communes. Chaque année, il faudra aider certaines communes.

Sur les gains immobiliers et les droits de mutation, c'est une part qui n'est pas compensée. Pour beaucoup de communes, ces droits de mutation et sur les gains immobiliers fluctuent et il est difficile de les budgéter. Sur ces éléments, il faudra compte 13% qui ne seront pas compensés. D'ici 4 ans, il faudra réévaluer le système avec l'introduction de la Loi d'aménagement du territoire qui pourrait pénaliser la perception du droit de mutation.

Dario Fossati : il faudra réévaluer le mode de financement dans 4 ans ?

Gérald Cretegnny : oui, si on trouve un meilleur système pour tout le monde, il faudra l'appliquer. Durant ces 4 prochaines années, le conseil régional devra travailler non seulement sur les projets, mais également sur les modes de fonctionnement.

* * * * *

M. Julien Marsens arrive à 8h30. Il sera considéré comme présent.

Le Président signale qu'une pétition a été adressée à la municipalité concernant la réfection du centre communal. Il en donne lecture. Elle sera annexée au procès-verbal. Cette pétition a été remise à la Municipalité qui traitera ce point et qui y donnera suite.

Il précise également qu'un référendum a été lancé contre la déchetterie provisoire. Il s'oppose au crédit voté par le conseil pour la création de la déchetterie provisoire. La Municipalité y reviendra dans la partie « communication » de l'ordre du jour.

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Président rappelle 1 ou 2 points importants concernant le fonctionnement du conseil et notamment les articles 74 et 75 du règlement communal relatif aux votations et l'article 77 relatif à la pétition qui prévoit un second débat et à l'article 80 qui prévoit la possibilité aux conseillers communaux de déposer un référendum de suite.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013
2. Communications de la Municipalité ;
3. Préavis n° 001/13 – demande d'un crédit d'investissement de Fr. 298'000.—destiné à la réalisation d'un bouclage d'eaux sous pression et au remplacement des collecteurs eaux claires et eaux usées dans le chemin du Four;
4. Nomination d'un-e scrutateur/trice suppléant-e.
5. Nomination d'une commission ad hoc de 3 personnes pour l'adoption des nouveaux statuts du Service de défense incendie et secours (SDIS) Nyon-Dôle.
6. Divers et propositions individuelles.

Le Président lit la demande de José Riquez qui désire avoir des informations sur la collecte des déchets encombrants afin de savoir si les volumes et les poids des déchets sont significativement plus importants en raison de la taxe au sac. Le Président précise que la réponse sera traitée par la Municipalité dans ses communications.

L'ordre du jour est approuvé et accepté à main levée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012.

A la demande de Mme Maye, le procès-verbal relatif à son intervention dans divers et propositions individuelles est modifié comme suit :

L'abri à vélo existant est risqué pour les têtes des utilisateurs car bien trop bas. Un nouvel abri avec une hauteur plus élevée serait le bienvenu dans ce nouvel espace.

A la demande de M. Riquez, le point relatif à la votation sur la déchetterie est modifié comme suit :

Le premier décompte des voix ayant été estimé incertain, le Président du Conseil communal a, à juste titre, demandé un 2ème comptage des voix. Les 2 votes ayant donné des nombres de voix différents, le résultat du 2^{ème} vote a été pris en compte. Dans les 2 cas cependant, l'objet mis au vote a été clairement accepté. Lors des votes et contrairement au règlement du conseil communal, le Président a voté et sa voix a été retirée du résultat communiqué ci-dessous.

Il n'est pas possible de déterminer si le fait que le Président ait voté a une influence dans un sens ou dans un autre sur le résultat du vote, mais il reste que l'objet mis au vote a été accepté par le conseil communal.

Le Président précise qu'il a voté lorsque le vote était terminé lorsque les scrutatrices se sont tournées vers lui et qu'il a étourdiment levé la main. Il s'en excuse.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012 avec les modifications susmentionnées est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

La Municipalité a reçu effectivement le dépôt d'une pétition concernant le montant du crédit d'investissement pour la rénovation de la poste. Elle en a pris bonne note. Elle a répondu que le conseil avait voté l'investissement lors de sa séance, mais que la Municipalité prendrait soin de diminuer les frais inhérents à ces travaux. Les soumissions déjà entrées montrent des valeurs significativement plus basses que celles budgétées. Toutes ces soumissions sont sous le sceau de la transparence vis-à-vis de la commission de gestion et des finances à laquelle la Municipalité reste à disposition.

Concernant le référendum contre la création de la déchetterie provisoire, la Municipalité a pris note de celui-ci. Comme le dépôt des signatures n'a pas abouti dans les 20 jours du délai prescrit, la Municipalité a refusé ce référendum. Les signataires ont fait valoir leur droit de recours. Le dossier, après instruction à la préfecture, est en main du Conseil d'Etat qui doit statuer. La Municipalité n'a, à ce jour, pas de réponse. Le recours a effet suspensif.

➤ Claude Bosson

Deux nouvelles, une bonne et une mauvaise :

Assainissement de la butte de tir

La mauvaise nouvelle concerne ce point. L'excavation et dont le traitement des terres a été beaucoup plus important que prévu. Le volume estimé selon les investigations préalables était d'environ 260m³ et le réalisé est de l'ordre de 340 m³. De plus, ces m³ supplémentaires comportent une contamination importante, ce qui demande un traitement plus lourd et plus conséquent d'un point de vue financier. La raison en est que la butte a été rechargée dans le passé.

Nous n'avons pas encore les montants définitifs, mais le coût additionnel estimé devrait être de l'ordre de 60 à 70'000 F, ce qui obligera la Municipalité à redéposer devant les Conseils de Prangins et de Duillier un préavis pour un crédit complémentaire.

La bonne nouvelle concerne la Conduite Trois-Fontaines, ch. Du Four

Le projet de remplacement de la conduite d'ESP ainsi que le doublage du collecteur d'eaux claires des Trois-Fontaines et du début de la Rigolette prévoyait une enveloppe budgétaire de 637'000 F. Les comptes étant bouclés, le réalisé se monte à environ 518'000 F, soit un « gain » de 119'000 F qui est dû en grande partie aux conditions plus favorables du marché lors de la procédure d'appel d'offre.

Information :

Nous avons eu une fuite sur notre conduite principale d'alimentation en eau provenant de Coinsins et cela bien évidemment juste avant les fêtes de fin d'année nous obligeant à intervenir le 24 décembre. La conduite a dû être purgée jusqu'à Coinsins, tronçonnée, re-mançonnée et bien sûr remise en pression, ce qui a pris un certain temps puisqu'il a fallu également évacuer l'air sur tout le tronçon.. (et oui la SIAEP ne fournit pas encore l'eau gazeuse au robinet). Pendant toute cette période, le village était alimenté par de l'eau provenant de Nyon.

Les coûts de cette réparation ne seront pas pris en charge par la collectivité, mais bien dans le cadre des garanties de ce chantier qui s'est réalisé en 2009.

➤ **Christophe Challande**

Déchetterie intercommunale

Le PPA a été transmis comme prévu au canton qui en a accusé réception. Le groupe de travail se réunit toujours mensuellement et œuvre à la finalisation du projet et des plans.

Gestion des déchets - Introduction de la taxe au sac

D'ici quelques jours, les sacs noirs devraient avoir disparu de nos rues pour laisser place aux nouveaux sacs blancs puisque la taxe au sac dans notre village sera introduite dès le 2 avril. Un avis « tous ménages » à ce sujet a été distribué il y a quelques semaines et une information détaillée sur la future gestion des déchets dans notre village va être distribuées ces tous prochains jours.

La déchetterie provisoire prévue derrière le stand de tir n'a pas pu être réalisée comme prévu en début d'année. Hormis le référendum dont notre syndic vous a fait part précédemment, un propriétaire voisin a refusé de signer les plans pour la mise à l'enquête administrative que l'Etat de Vaud nous avait autorisé. Dès lors, nous avons dû organiser une mise à l'enquête publique qui est toujours en cours.

Nous ne pouvons donc à ce jour rien prévoir pour cette installation et il nous faut nous contenter de l'eco parc existant.

Michel Peytregnet présente la réalité financière quant à l'impact d'avoir ou non une déchetterie provisoire. Les tableaux présentés et mis en annexe sont des tableaux mis à disposition par la Sadec complétés avec les chiffres de la commune. Les résultats sont calculés automatiquement. Aucune tricherie n'est possible. Il faut prendre le nombre total d'habitants dans la commune (soit 1'010). Dans son préavis, la Municipalité avait proposé d'exonérer les jeunes de 0 à 18 ans (250), ce qui amène à une population soumise à la taxe de 760. Il faut prendre également le nombre d'entreprises soumises à la taxe (44), cependant certaines seront exonérées de la taxe, ce qui fait que nous avons calculé sur la base de 40 que nous encaisserons pour les entreprises un montant d'environ 5'200 F. Il faut se rappeler que le compte 450 relatif aux déchets doit être neutre. Le coût annuel pour le traitement des déchets urbains (tonnage selon les coûts 2011) est de 55'000 F et de 52'000 F pour la collecte. Il faut prendre en compte environ 3'700 F de frais administratifs et 77'000 F pour l'évacuation des déchets de l'Eco point, des frais divers de 10'000 F et des recettes diverses de 6'000 F (recyclage du verre) Pour le compte 450, le résultat net est de 191'700 F. Ce sont les paramètres de base qui ont été utilisés pour l'ensemble des scénarios présentés sur les tableaux annexés.

Avec l'introduction de la taxe au sac, on estime qu'il y aura moins de sac et plus de déchets amenés à la déchetterie.

Le poids moyen du sac est de 4 kg.

Sur la base des éléments, l'estimation de la taxe était de 131 F et elle a été fixée à 120 F.

Sans la déchetterie provisoire, la taxe risque d'augmenter à 220 F. Si la déchetterie est créée en été, la taxe s'élèverait à 141 F et si nous avons la déchetterie annuellement, on peut espérer une diminution de la taxe à 87 F.

Giratoire route de l'Etraz – Les Mûrettes

Suite au dépôt d'un amendement sur le préavis présenté par la Municipalité de Prangins, les travaux qui auraient dû commencer ce mois de mars ont dû être suspendus, cet amendement ayant effet suspensif. Une séance regroupant le voyer de l'Etat, les communes de Prangins et de Duillier a eu lieu dernièrement et il en ressort une certaine incompréhension de l'Etat. En effet, cet

amendement intervient après une mise à l'enquête publique et il n'aurait pas dû être accepté par la Municipalité. Lors du prochain conseil communal en avril, la Municipalité de Prangins va demander le retrait de cet amendement. Affaire à suivre.....

Trottoir Panlièvre

Avec une météo un peu plus clémente ces derniers jours, le marquage des places de parc a pu être réalisé. La clôture a été posée ainsi que le candélabre. Reste l'ensemencement des surfaces herbeuses qui est prévu courant avril.

Sécurité et signalisation

Suite aux demandes de certains conseillers lors des derniers conseils, des travaux vont être entrepris pour compléter voire améliorer certaines signalisations de notre commune, comme par exemple :

L'indication du cheminement piétonnier aux alentours de l'école

Le complément des panneaux pour les zones 3,5 tonnes ainsi que la pose d'un miroir au chemin du Molard

Nous profiterons également de terminer la mise aux nouvelles normes des panneaux de signalisation.

Routes

La 2^{ème} étape des travaux de réfection de nos chaussées sera entrepris courant mai. Il s'agit de la route des Mûrettes, du chemin du Flonzelet, du chemin de Ripettaz et du chemin de Benex.

3. Préavis n° 001/13 – demande d'un crédit d'investissement de Fr. 298'000.—destiné à la réalisation d'un bouclage d'eaux sous pression et au remplacement des collecteurs eaux claires et eaux usées dans le chemin du Four;

Claude Bosson présente les différents projets d'aménagement prévus pour l'ensemble du village, soit ceux réalisés et le présent préavis. L'étape suivante sera de réparer les ruptures de conduite qui nous obligent à changer les priorités et à prévoir le remplacement des conduites au chemin du Molard. Il faudra ensuite finir les travaux au bas de la Rigolette et la dernière étape serait de monter jusqu'à l'église.

Ouï le rapport de la commission ad hoc ;

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;

José Riguez : quelles peuvent être les conclusions du service de la consommation et des affaires vétérinaires ?

Claude Bosson : il s'agit d'une formalité

José Riguez : quel sera le montant de la subvention de l'ECA si elle est acceptée

Claude Bosson : le montant de la subvention est estimé à 47'000 F

Le préavis est accepté à l'unanimité

4. Nomination d'un-e scrutateur/trice

Mme Elisabeth Mertens est élue par acclamation .

5. Nomination d'une commission ad hoc de 3 personnes pour l'adoption des nouveaux statuts du Service de défense incendie et secours (SDIS) Nyon – Dôle

Claude Bosson donne des informations générales sur les nouvelles dispositions légales tout en précisant que Duillier a déjà fusionné avec Nyon il y a quelques années.

3 candidats se proposent :

Julien Marsens, Sascha Linder et Sébastien Maillard

Ils sont élus par acclamation.

6. Divers et propositions individuelles

Christian Chambordon : dans le préavis pour l'introduction de la taxe au sac, celle-ci devait intervenir 1 mois après la mise en place de la déchetterie provisoire. Quelles dispositions seront prises pour pallier à l'absence d'une déchetterie provisoire ?

Christophe Challandes : dans la planification présentée, la taxe au sac était en lien avec la création d'une déchetterie provisoire. La création de celle-ci étant reportée, nous avons pris l'engagement d'introduire quand même la taxe au sac. Le but est toujours de pouvoir bénéficier d'une déchetterie provisoire dans l'attente de la déchetterie définitive. Il n'est pas prévu d'engager des frais dans l'Eco point dans l'attente de la création de la déchetterie provisoire. Nous sommes dans une période de transition qui ne sera pas forcément très agréable.

Christian Chambordon : Est-ce que le règlement communal a été approuvé par le Conseil d'Etat ? Par ailleurs, ne pourrait-on pas prévoir une réduction pour les familles qui ont des étudiants de 18 ans et plus à charge ?

Christophe Challandes : Le règlement a été adopté par le Conseil d'Etat. La directive n'est pas encore valide car elle avait été faite sur la base d'une déchetterie provisoire qui n'existe pas encore. Concernant la réduction, la municipalité en prend note et va y réfléchir.

Pascal Berger : Le compte 450 était couvert par les impôts. Avec l'introduction de la taxe au sac qui doit couvrir les coûts relatifs à l'élimination des déchets, les impôts vont-ils diminuer ?

Michel Peytregnet : c'est effectivement une question qu'on peut se poser et on va vraisemblablement se la poser lorsqu'on présentera le budget 2014. la question se posera, mais pour éviter trop d'attente de votre part, je vous précise qu'on voit déjà aujourd'hui que les recettes fiscales 2012 sont en forte diminution par rapport à 2011.

José Riguez : Si j'avais bien compris une taxe sur les déchets était prélevée en fonction du m3 et pas uniquement sur nos impôts et que cette taxe serait supprimée . Est-ce correct ? Par ailleurs, j'aimerais que le point que j'ai soulevé pour l'ordre du jour concernant les résultats sur la collecte des encombrants soit traité par la Municipalité et qu'une information soit donnée.

Christophe Challande : en ce qui concerne la 1^{ère} question, la taxe sur l'eau a été abandonnée au 1^{er} janvier. Concernant le ramassage récent des déchets encombrants, selon l'information obtenue auprès de notre transporteur, le tonnage de 12,5 t correspond à ceux des autres années. Le volume des déchets encombrants devraient rester stables, mais ils seront mieux traités avec la création d'une déchetterie. Le chiffre de 20 à 30 % énoncé correspond à la différence sur les déchets ménagers où il devrait y avoir une diminution.

Eric Favre : pour information, j'avise les conseillers que la commission de gestion et des finances a pris contact avec la Municipalité pour avoir un contrôle sur les offres reçues et qu'elle fera part du suivi.

Marco Coletta : des investissements importants sont prévus (réfection du bâtiment communal, déchetterie, trottoir). Des citoyens m'ont posé la question d'un éventuel conflit d'intérêt au sein de la Municipalité. Je me suis renseigné sur le site officiel du service des communes et des relations industrielles du canton de Vaud et à la question : un élu communal ayant des intérêts privés dans un dossier, peut-il prendre des décisions ou faire des propositions en relation avec ce dossier, la réponse est que le principe de précaution commande de se récuser dans un dossier où il existe des circonstances objectives pouvant amener à penser qu'il y a partialité d'un membre d'une autorité communale.

Je ne reproche rien à la Municipalité. Au contraire, j'apprécie les compétences professionnelles de nos municipaux qui sont un véritable atout pour notre commune. Toutefois mieux vaut prévenir que guérir. On ne peut pas être juge et partie. Par exemple, il ne serait pas acceptable d'être à la fois fournisseur des matériaux, équipements, services et Municipal en charge du dossier. Il est clair que nous discutons des préavis au sein de la commission de gestion et finances, mais je crois que le sujet est plus large.

Le Président souhaite que la commission de gestion et des finances examine ce point dans le cadre de son mandat pour les rapporter au prochain conseil.

Le Syndic : dans les dossiers importants, les décisions sont prises de manière collégiale. Nous examinons les 3 ou 4 offres différentes déposées et la décision est prise en fonction de critères déterminés (prix, qualité notamment).

Helen Losey : il y a de plus en plus de crottins de chevaux dans les rues du village. Qui est responsable de ramasser les crottins des chevaux ?

Le Syndic : le cheval peut utiliser la voie publique, mais le règlement stipule que la voie publique ne doit pas être souillée. Une association qui réunit les professionnels des chevaux a été créée dernièrement pour gérer la problématique des cheminements équestres. Il existe des PPA, plans parcellaires d'affectation décidés par le canton pour établir des zones équestres en zone agricole. Ces plans imposent des mesures d'accompagnements lorsqu'une autorisation d'installer sur un site des chevaux est octroyée. Il faut que les chevaux puissent utiliser principalement les forêts, les champs. Cette association s'est approchée du conseil régional ainsi que des agriculteurs.

Helen Losey : jusqu'à ce qu'une décision soit prise, qu'en est-il du ramassage des crottins ?

Le Syndic : il n'appartient pas à l'employé communal de récolter les crottins. C'est le propriétaire du cheval qui devrait repasser pour ramasser dans le respect de tous.

Helen Losey : que se passe-t-il avec la réfection de la place de jeux à l'école ?

Le Syndic : la place de jeux de l'école est supprimée car elle ne répond pas aux normes de sécurité et il y a des risques d'accidents. Pour mettre aux normes une telle place, le budget est important. La mise en place de la nouvelle place de jeux le long du cheminement piétonnier a été privilégiée et on s'en tient pour le moment à cela. On verra dans le futur si le préau de l'école peut être aménagé d'une autre manière dans le cadre de la révision future de l'aménagement de l'école.

André Stäubli : j'aimerais faire une remarque générale sur le fonctionnement du conseil. Au cours des séances, je n'ai pas ressenti d'animosité. Aucune remarque n'a été faite et ensuite on se fait aborder dans la rue pour signer une pétition. Il faut que les membres du conseil se prononcent et des moyens sont mis à leur disposition pour faire entendre leur point de vue. Cela me choque que l'on ne dise ni non ni oui et qu'on n'exprime pas au sein du conseil ses opinions.

Christian Chambordon : je regrette qu'il y ait eu autant d'abstention dans les votes alors que les abstentions ne sont pas comptabilisées.

Le Président rappelle que les membres du conseil peuvent aussi demander de renvoyer des points mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Nicole Durussel : dès le 1^{er} avril, la taxe au sac est introduite et seul l'eco parc sera disponible. Est-ce qu'il n'y a pas un autre terrain où installer la déchetterie provisoire ?

Christophe Challandes : on va travailler sur la gestion de l'eco point en prévoyant davantage de ramassage des déchets. D'autres alternatives avaient déjà été analysées avant de prévoir l'emplacement de la déchetterie provisoire, mais elles se situaient sur des zones plus sensibles.

José Riguez : est-ce qu'il ne serait pas possible d'agrandir l'eco point par l'implantation de bennes supplémentaires ? L'opposition ne concerne pas l'introduction de la taxe au sac, mais le choix de l'endroit de la déchetterie provisoire et le manque de solution alternative étudiée par la Municipalité, notamment la création d'un 2^{ème} éco parc dans l'attente d'une déchetterie définitive que personne ne remet en question.

Le Président remercie les personnes présentes et clôt la séance à 22h39.

Le Président

La secrétaire

Willy JAQUES

Brigitte PEREZ

Annexes :

Copie du formulaire de la pétition contre le montant du crédit d'investissement de 915'000 F destiné à la réhabilitation de l'ancienne Poste